

## **COMMUNE DE MARTINVEST**

L'an deux mil vingt-deux, le 1<sup>er</sup> avril, Nous, Jacky MARIE, Maire de MARTINVEST, avons convoqué le Conseil Municipal pour le VENDREDI 8 AVRIL 2022 à 14 heures 00,

### **ORDRE DU JOUR**

- Compte de gestion 2021,
- Compte administratif 2021,
- Affectation du résultat 2021,
- Contributions directes 2022,
- Budget primitif 2022,
- Admission en non-valeur,
- Subventions 2022,
- Subvention d'équilibre 2021 Familles Rurales,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Le Maire,

## COMMUNE DE MARTINVEST

L'an deux mil vingt-deux, le 08 avril à quatorze heures, en application des articles L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Martinvest.

**Etaient présents :** MM., Jacky MARIE, PICOT André, RENET Hubert, LOUIS-FRANCOIS Florence, FONTAINE Isabelle, CANUARD Joël, DORIZON Jean-Luc, BOUCARD Sandrine, MASSART Luc, COUPPEY Pascal.

**Absents :** MM HEBERT Thomas (pouvoir à Hubert RENET), Hélène SIMON (pouvoir à BOUCARD Sandrine), LEVAVASSEUR Camille, GAUVAIN Carole, ROUX Tatiana.

**Secrétaire de séance** M André PICOT

~~~~~

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

### **I. COMPTE DE GESTION 2021 (délibération n°17/2022)**

M le Maire excuse l'absence de Mme FILLATRE, receveur municipal, et présente la situation financière de la commune.

*Pour information, les données sont issues de l'application mise à disposition par la DGFIP (ANAFI) et les indicateurs 2021 des communes appartenant à la strate démographique de 500 à 2 000 habitants serviront d'éléments de comparaison : 4 430 communes sur 10 238 recensées à la date du 17/03/2022 avaient fait remonter leurs données.*

A la fin de l'année 2021 la situation financière est saine et stable. Tous les ratios sont bien placés.

La capacité d'autofinancement (CAF) nette a diminué cette année (-23,6%).

Alors que les produits réels de fonctionnement (principalement impôts et dotations) augmentent de 3,5 %, les charges réelles de fonctionnement (salaires, achats, entretiens...), bien que maîtrisées, progressent de 7,5 %. La commune dégage, cependant, 78 K€ pour investir une fois le remboursement du capital des emprunts effectué.

Compte tenu des dépenses exceptionnelles et de la perte de recettes liées à la crise sanitaire, la capacité d'autofinancement reste confortable. Le coefficient d'autofinancement confirme cette donnée : la commune dégage, en 2021, 9 % de ses recettes réelles de fonctionnement pour investir (Coefficient de 0,91% = 78 510 €) contre 11 % pour les communes de la strate.

Les charges dites rigides (salaires, intérêts d'emprunt et dépenses obligatoires) sont correctes. En effet, 48,21 % des produits réels de fonctionnement servent à payer ce type de charges (le maximum recommandé à ne pas dépasser se situe à 55%)

Le fonds de roulement (cumul des résultats budgétaires au 31/12/2021) est stable et reste d'un bon niveau avec 470K€ au 31/12/2021. Il permet de couvrir, sans recettes nouvelles, 236 jours de dépenses courantes en 2021.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2021. Aussi, le taux d'endettement est très faible avec un niveau de 1,03, l'endettement représente une année de produits réels de fonctionnement (maximum recommandé 1 année et demie). La commune, compte tenu de la marge brute qu'elle

*Séance du 08 avril 2022*

## COMMUNE DE MARTINVEST

dégage en fonctionnement (152K€), pourrait intégralement se désendetter en moins de 6 années sa capacité de désendettement se situe à 5,94 années - (maximum recommandé 12 ans). La dette par habitant sur MARTINVEST se monte à 684 € par habitant contre 577 € par habitant en moyenne sur les communes de la strate. Pour mémoire, l'emprunt (623 407€ au 31/12/2018) qui était sur le budget des pommiers a basculé en 2019 sur le budget communal suite à la dissolution du budget annexe.

Il est à souligner qu'un emprunt s'est achevé en 2021 (annuité de 13 266 €) et que sur les quatre emprunts en cours, deux prendront fin en 2028 (annuité de 22 141 €) et les deux derniers s'éteindront en 2029 et 2042.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations de l'exercice sont régulières.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le compte de gestion 2021 de la trésorière municipale.

## II. BUDGET GÉNÉRAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (délibération n°18/2022)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PICOT André, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jacky MARIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### SECTION FONCTIONNEMENT

Résultat reporté (excédent) : .....	+388 997,99 €
Opérations de l'exercice :     Recettes : .....	+888 673,72 €
Dépenses : .....	-759 467,08 €
<b>Excédent</b> : .....	<b>518 204,63 €</b>

### SECTION INVESTISSEMENT

Résultat reporté (excédent) : .....	+105 992,68 €
Opérations de l'exercice :     Recettes (y compris 1 068) : .....	+101 654,86 €
Dépenses : .....	-255 043,14 €
<b>Déficit</b> : .....	<b>47 395,60 €</b>

Séance du 08 avril 2022

## COMMUNE DE MARTINVEST

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le compte administratif de l'année 2021.

### III. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 (délibération n°19/2022)

Le Conseil Municipal,

VU l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 de 518 204.63 €,

VU le déficit d'investissement de l'exercice 2021 de 47 395.60 €,

VU le résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser de l'exercice 2021 de 90 769,02 € et de l'affectation complémentaire correspondant à l'AC (eaux pluviales 2022) de 15 887,00 € soit 106 656,02 € (besoin de financement).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat à hauteur de 106 656,02 € aux réserves en investissement,

DECIDE d'affecter en report à nouveau en fonctionnement la somme de 411 548,61 €

### IV. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2022 (délibération n°20/2022)

M le Maire explique que les taxes n'ont pas augmenté depuis plusieurs années et que les dépenses ne font qu'augmenter. La question se pose sur une augmentation des impôts locaux.

VU l'exposé de M le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter le Taux de fiscalité 2022 de 3 % :

Taux de fiscalité 2022 :

• Foncier bâti .....	40,48 % soit	352 621 €
• Foncier Non Bâti.....	26,24 % soit	23 905 €
<b>Soit un produit total attendu 2022 de</b>		<b>376 526 €</b>

## COMMUNE DE MARTINVEST

### V. BUDGET PRIMITIF 2022 (délibération n°21/2022)

M le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'année 2022 qui peut se résumer ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **Recettes**

Chapitre 013	Atténuation de charges	93,80 €
70	Produits des services	71 696,00 €
73	Impôts et taxes	145 984,00 €
731	Fiscalité locale	380 229,00 €
74	Dotations et subventions	191 307,99 €
75	Autres produits de gestion courante	121 100,00 €
76	Autres produits de gestion courante	1,00 €
		<hr/>
	Recettes de l'exercice	910 411,79 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	411 548,61 €
		<hr/>
	TOTAL	1 321 960,40 €

##### **Dépenses**

Chapitre 011	Charges à caractère général	262 828,40 €
012	Charges de personnel	438 140,00 €
014	Atténuation de produit	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	91 409,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 183,00 €
		<hr/>
042	Opérations d'ordre	23 400,00 €
023	Virement à la section d'investissement	475 000,00 €
		<hr/>
	TOTAL	1 321 960,40€

# COMMUNE DE MARTINVEST

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Recettes

Chapitre 1068	Excédent fonctionnement année antérieure	106 656,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	54 519,48 €
13	Subventions d'investissement et autres	315 608,00 €
16	Cautions	3 000,00 €
16	Emprunt	250 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	475 000,00 €
040	Opérations d'ordre	23 383,81 €
TOTAL		1 228 167,29 €

### Dépenses

Chapitre 001	Déficit investissement année antérieure	47 395,60 €
16	Remboursement d'emprunts et cautionnements	73 000,00 €
20	Immobilisation incorporelles	45 123,00 €
21 et 23	Immobilisations (1)	1 046 761,69 €
45	Provision AC CAC	15 887,00 €
TOTAL		1 228 167,29 €

#### (1) Principaux programmes de travaux prévus pour l'année 2022

• Agrandissement du restaurant scolaire	215 000,00 €
• Travaux énergétiques école	300 000,00 €
• Etude architecturale du centre bourg	30 000,00 €
• Travaux de voirie	125 135,00 €
• Travaux divers de bâtiment	34 200,00 €
• Défense incendie	13 000,00 €
• SDEM éclairage public	7 680,00 €
• Achat d'un auto laveuse salle	4 000,00 €
• Columbarium	3 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le Budget Primitif de l'année 2022. Autorise M Le Maire, avec les nouvelles règles budgétaires de la M57, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (excepté les crédits relatifs aux dépenses de personnel).

#### VI. SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE 2021 FAMILLES RURALES (délibération n°22/2022)

Monsieur le Maire présente le Compte de Résultat 2021 de l'Association Familles Rurales qui présente un déficit global de 1 506.22 € au titre de la Garderie.

Séance du 08 avril 2022

## COMMUNE DE MARTINVEST

Cette année l'association équilibre son budget au titre de l'Accueil Collectif des Mineurs (A.C.M.) et des mercredis.

L'Association sollicite l'aide de la commune pour combler ce déficit de 1 506.22€.

Cette demande suscite des interrogations quant à la gestion de garderie qui se trouve tous les ans en déficit.

M le Maire précise que le bilan financier et le budget prévisionnel ont été présenté par la Trésorière et la secrétaire comptable de l'association pour les parties ACM, Mercredis, Garderie et EVS. L'ensemble du budget sera présenté en assemblée générale.

Afin d'avoir une meilleure vision du budget global, le conseil municipal souhaite voir l'ensemble du bilan financier de l'association pour se prononcer.

M Le Maire précise que l'Association assure des services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré 3 « CONTRE », 2 « POUR », 6 ABSTENSIONS, refuse de mandater la somme de 1 506.22 €.

Vu l'importance de ce service aux familles, M Le Maire propose d'annuler ce vote et de revoir la question au prochain conseil municipal en apportant des précisions sur l'ensemble du budget à l'association Familles Rurales. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### VII. SUBVENTIONS 2022 (délibération n°23/2022)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de répartir de manière suivante les subventions 2022 :

Association Familles Rurales - équilibre 2021 : *en réflexion*

Association Familles Rurales - garderie 2022 : 4 000 €

Association Familles Rurales - A.C.M. 2022 : 800 €

Association Familles Rurales - mercredis et plan mercredi 2022 : 500 €

Association Familles Rurales - 100 €

Association Sportive de Martinvast et SCUDD : 805,80 €

Coopérative scolaire (projet cirque juin 2022) : 1 000,00 €

Coopérative scolaire (15 transports) : 1 000,00 €

Anciens combattants : 100 €

Société de Chasse de Martinvast : 100 €

La Banque Alimentaire : 170 €

Episodes : 150€

Association femmes : 50€

Secours Catholique : 50€

Secours Populaire : 50€

Restos du Coeur : 50€

MAIA : 70 €

Association Cœur et Cancer : 70,00 €

Association « Rêves » : 70,00 €

Stade de Martinvast (achat de filets) : 200,00 €

Lycée Aquacole (Foyer) : 50,00 €

*Séance du 08 avril 2022*

## COMMUNE DE MARTINVEST

Solidarité Ukraine (1€ par habitant) : 1 343,00 €

Sous-total 9 728,80 €

A répartir 11 771,20 €

- Total : 21 500 €

### VIII. SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE 2021 FAMILLES RURALES (délibération n°23/2022)

Monsieur le Maire présente le Compte de Résultat 2021 de l'Association Familles Rurales qui présente un déficit global de 1 506.22 € au titre de la Garderie.  
Cette année l'association équilibre son budget au titre de l'Accueil Collectif des Mineurs (A.C.M.) et des mercredis.

L'Association sollicite l'aide de la commune pour combler ce déficit de 1 506.22€.  
Cette demande suscite des interrogations quant à la gestion de garderie qui se trouve tous les ans en déficit.

M le Maire précise que le bilan financier et le budget prévisionnel ont été présenté par la Trésorière et la secrétaire comptable de l'association pour les parties ACM, Mercredis, Garderie et EVS. L'ensemble du budget sera présenté en assemblée générale.

Afin d'avoir une meilleure vision du budget global, le conseil municipal souhaite voir l'ensemble du bilan financier de l'association pour se prononcer.

M Le Maire précise que l'Association assure des services qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré 3 « CONTRE », 2 « POUR », 6 ABSTENSIONS, refuse de mandater la somme de 1 506.22 €.

Vu l'importance de ce service aux familles, M Le Maire propose d'annuler ce vote et de revoir la question au prochain conseil municipal en apportant des précisions sur l'ensemble du budget à l'association Familles Rurales.

### IX. INFORMATIONS DIVERSES

#### Formation défibrillateur

Une formation sur l'utilisation du défibrillateur sera donnée à l'ensemble du personnel et élus le mardi 12 avril à 17h30 par M LALOI pompier.

#### Journée ramassage des déchets

Une matinée ramassage des déchets est prévue le samedi 14 mai à 9h00, rendez-vous place de la mairie.

#### Prochaine manifestation « Les sorties des Couturières »

A l'occasion du 75<sup>ème</sup> Grand Prix des Couturières, Martinvest Festivités organise le matin du 1<sup>er</sup> mai « les sorties des Couturières » de 8h00 à 11h30 avec des randonnées à vélo et pédestres.  
Grand Prix des Couturières à 15h00.

*Séance du 08 avril 2022*



**COMMUNE DE MARTINVEST**

Séance levée à 16 heures 40

MARIE Jacky		DORIZON Jean-Luc	
PICOT André		BOUCARD Sandrine	
FONTAINE Isabelle		GAUVAIN Carole	
RENET Hubert		HÉBERT Thomas	
LOUIS-FRANCOIS Florence		LEVAVASSEUR Camille	
MASSART Luc		SIMON Hélène	
CANUARD Joël		ROUX Tatiana	
COUPPEY Pascal			